

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 024-212400378-20241107-D20240099-DE



2025



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

COMMUNE DE BERGERAC



PRO

I. Table des matières

I. Table des matières	3
Partie 1.....	8
Le contexte macroéconomique.....	8
A. Monde : Désinflation et croissance stable	8
B. Europe : Inquiétude sur la consommation	9
C. France : Une accumulation d'incertitudes.....	10
Partie 2.....	15
La Loi de Finances et les Collectivités.....	15
A. La loi de programmation des finances publiques	15
B. Les dispositions de la Loi de Finances impactant les collectivités et la ville de Bergerac.....	16
1. La dotation globale de fonctionnement :	16
2. Le fonds de compensation de la TVA :	17
3. Un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :	17
Partie 3.....	20
La situation de notre Collectivité.....	20
A. L'exécution budgétaire 2024 :	20
B. La Trésorerie :	21
C. Les niveaux d'Épargne :	22
Partie 4.....	24
La préparation du budget 2025 :	24
A. La section de fonctionnement :	25
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal :	25
i. Fiscalité directe locale :	25
ii. Les Concours de l'État :	26
iii. Recettes issues de la tarification des services :	27
iv. Synthèse :	27
2. Les dépenses de fonctionnement :	28
i. Les charges à caractère général :	28
ii. Les dépenses de personnel :	29
iii. Les subventions de fonctionnement aux associations :	32
iv. Les autres dépenses de fonctionnement :	32
v. Synthèse :	32
3. L'Objectif global des dépenses de fonctionnement :	32

B.	La section d'investissement :	33
1.	Les recettes d'investissement :	33
	i. Le produit des amendes de police :	33
	ii. Les subventions :	33
	iii. Le programme de cessions :	33
	iv. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et les autres recettes :	34
3.	Focus sur les emprunts :	34
	i. Situation de la dette au 31 décembre 2024 :	34
	ii. Répartition par prêteurs :	35
	iii. Répartition par structure de dette :	35
	iv. Charte GISSLER :	35
4.	Les dépenses d'investissement :	36
	i. Opérations structurantes :	36
	ii. Participations :	36
	iii. Autres opérations et investissements courants :	37
	iv. Budget participatif :	37
	v. Travaux en régie réalisés par le personnel de la collectivité :	37
C.	Le budget vert :	37
	Partie 5 :	40
	Les annexes :	40



PROJ

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il est obligatoire et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 modifie le contenu de ce débat qui devient désormais un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comprenant des informations telles que :

- Engagements pluriannuels envisagés ;
- État sur la structure et la gestion de la dette ;
- Présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport doit être transmis au représentant de l'État et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait enfin l'objet d'une publication.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024



ID : 024-212400378-20241107-D20240099-DE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Partie 1

Le contexte macroéconomique

A. Monde : Désinflation et croissance stable

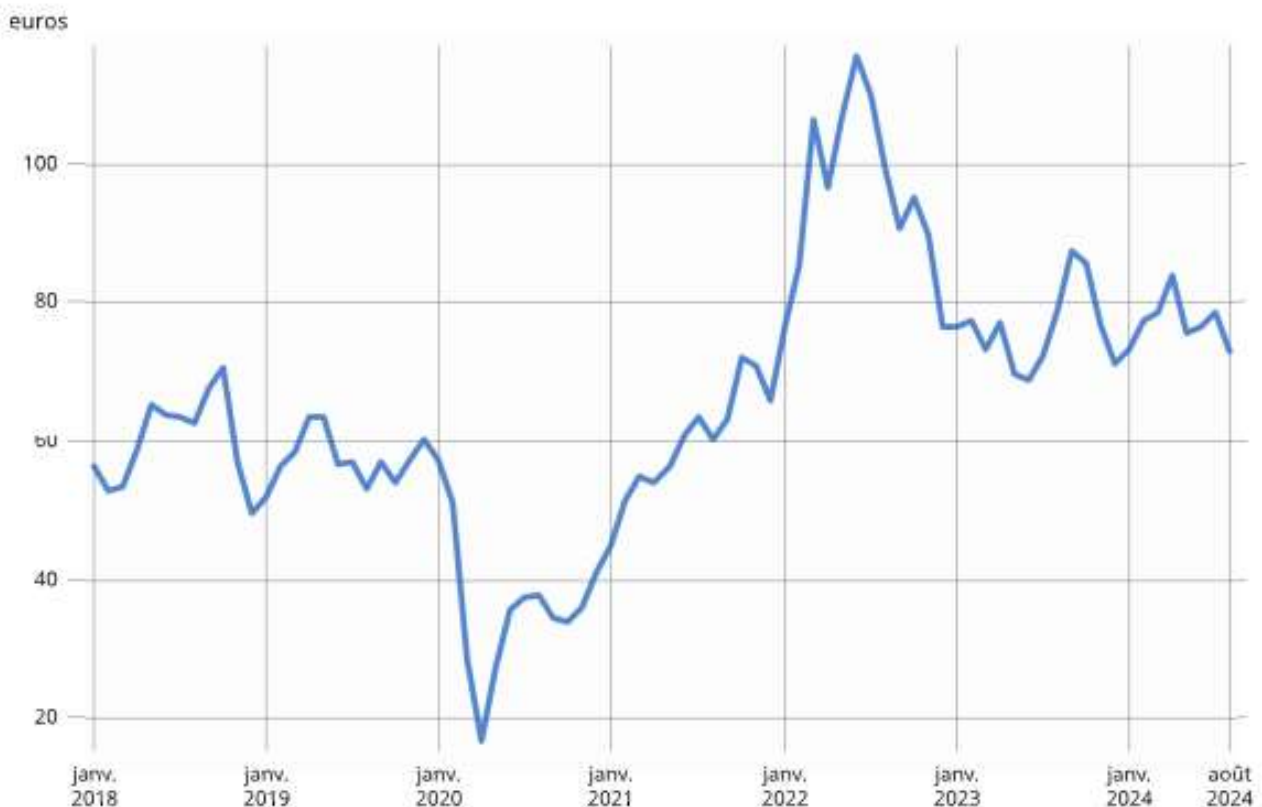
Après un point bas atteint en 2022 (2.3%) la croissance mondiale restera stable à 3.2% en 2024 et 2025 selon le FMI.

Dans le même temps, l'inflation est contenue en 2024 pour s'établir autour de 2.8% avec une perspective de baisse à 2.4% en 2025.

Ces signaux d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale après la crise inflationniste, sont la conséquence du resserrement monétaire mené par les banques centrales et la stabilisation des prix de l'énergie (notamment le pétrole) à des niveaux relativement bas, comme illustré sur le schéma ci-après :

(Londres) - Prix au comptant en euros par baril

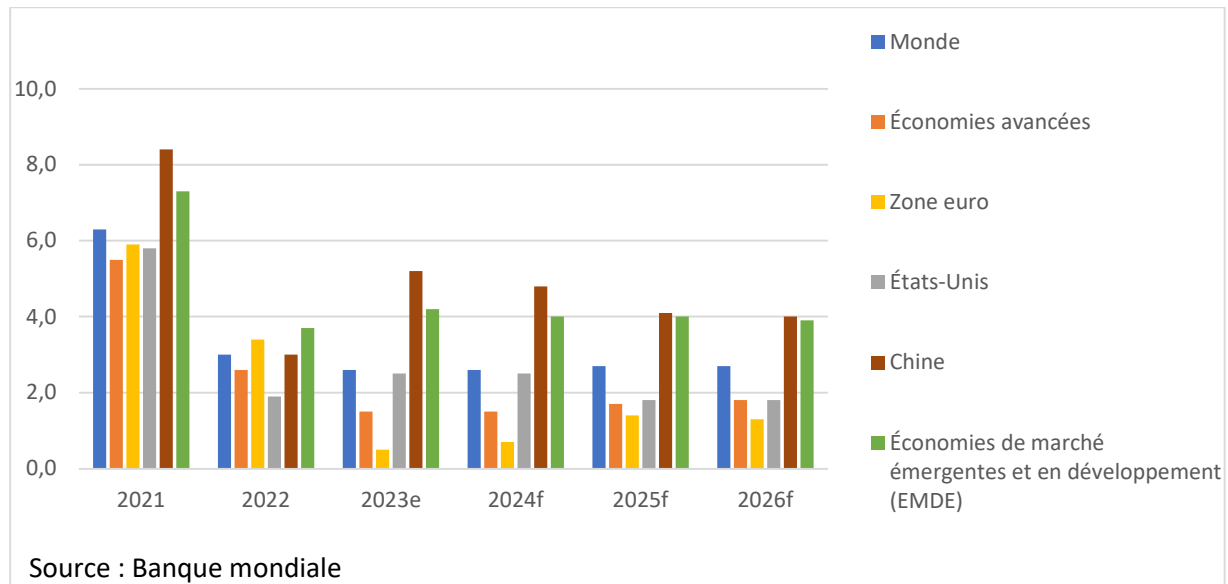
août 2024 : 73,0euros



Après un cycle de hausse de taux sur les 4 dernières années, la Fed (Réserve Fédérale des Etats-Unis) a annoncé une première baisse plus forte que prévue mi-septembre (-0.5 point) et continuera à abaisser son taux directeur régulièrement jusqu'à 2026.

La prudence reste cependant de mise et le diagramme ci-dessous illustre bien la grande disparité entre les zones économiques :

PIB réel en pourcentage



Les risques géopolitiques s'intensifient, les situations au proche orient et en Ukraine ne donnent pas de signes d'amélioration.

Enfin, le résultat des élections aux Etats-Unis donnera un signe fort à l'économie mondiale sur le niveau de protectionnisme qui sera mis en œuvre, avec un potentiel impact sur l'inflation en raison de mesures douanières (notamment envers la Chine), mais aussi sur le niveau d'aide apporté à l'Ukraine et à la médiation au proche orient. L'Europe sera à n'en pas douté impactée.

B. Europe : Inquiétude sur la consommation

L'économie européenne a plutôt bien résisté jusqu'à présent, avec une croissance de 0.3% au 2ème trimestre.

L'inflation recule (1.8% en septembre) et la BCE (Banque Centrale Européenne) devrait à son tour continuer à desserrer son taux directeur, mais de manière moins appuyée qu'aux Etats-Unis.

Cependant, il existe une inquiétude sur la consommation intérieure.

L'Allemagne est à la peine, et il est possible qu'elle connaisse une deuxième année de récession à -0.2% en 2024 après une baisse de 0.3% en 2023, en raison d'investissements réduits et d'une demande intérieure en baisse, le tout aggravé par le ralentissement de l'économie chinoise et la hausse du prix du gaz.

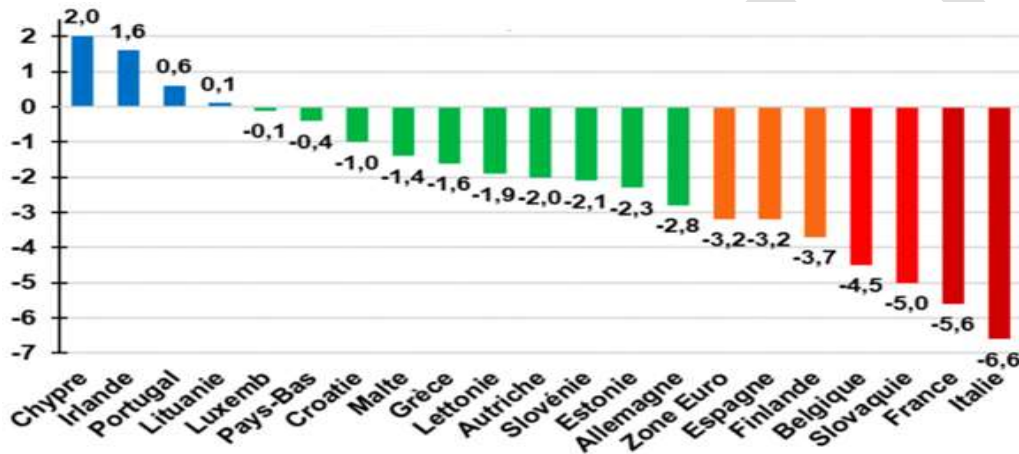
Les chiffres rassurants du premier semestre sont dus aux exportations des autres pays de la zone euro et au net regain des pays d'Europe du sud. Les prévisions pour l'Espagne et la Grèce se situent au-dessus de 2%, le Portugal également devrait tirer son épingle du jeu au-dessus de la moyenne de la zone euro.

Le taux d'épargne a augmenté au 1^{er} trimestre 2024 et se situe à 15.3% soit 3 points de plus que dans les années 2017-2018, ce qui montre la prudence des consommateurs face à une forte incertitude économique.

Les salaires ont, eux, augmenté plus vite que l'inflation, mais n'ont pas encore comblé l'écart avec la très forte hausse des prix depuis 2022.

Il faut également prendre en considération les déficits publics, qui ont soutenu les économies mais qui plombent les comptes des pays les plus endettés comme illustré ci-après :

Solde des comptes publics en pourcentage du PIB au T1 2024



Sources : Eurostat, ACDEFI

C. France : Une accumulation d'incertitudes

Politiques :

La France a connu une période de flottement inédite sous la Ve République.

2 mois après le second tour des élections législatives, Michel Barnier a été nommé premier ministre. L'absence de majorité fragilise grandement son action.

De ce fait, entre les propositions de budget et le vote effectif, de nombreux amendements risquent de détricoter certaines mesures, entraînant une obligation de consensus pour mener des réformes.

Financières :

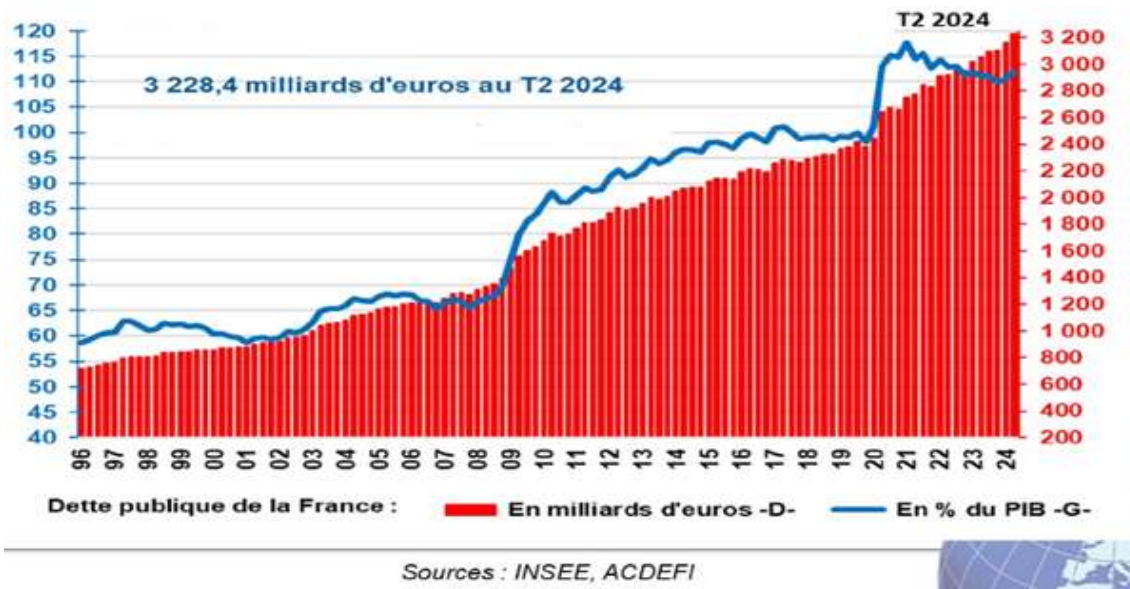
La parole de la France a également subi un revers sur sa trajectoire des comptes publics et la sincérité de ses prédictions : le déficit annoncé à 4.7% sera proche de 6% en 2024. La France a été mise en procédure de déficit excessif par Bruxelles, qui attend des mesures correctives concrètes.

Les agences de notation sont également refroidies par la dette Française d'où des pistes d'économies présentées dans le projet de loi de finances.

Pour le moment, l'agence Fitch maintient sa note de AA- mais avec des perspectives négatives.

La charge de la dette est de 53 milliards d'Euros en 2024 et sera de 70 milliards en 2025. Actuellement, la France emprunte à des taux plus élevés que l'Espagne et le Portugal.

L'évolution de la dette publique de la France est illustrée par le graphique ci-dessous :



Economiques :

Le projet de loi de finances laisse entrevoir une rigueur difficilement conciliable avec une reprise économique volontariste.

Les ménages pourraient être impactés par les augmentations de taxes sur les énergies, et par la baisse des diverses aides, notamment en matière de transition écologique (prime à la conversion, prime à la rénovation). Le fonds vert, destiné aux collectivités locales, serait également diminué de 60%.

D'après l'INSEE, la consommation devrait ralentir en cette fin d'année, et le taux d'épargne se rapprocher de 18%. L'inflation devrait se situer sous les 2% pour la première fois depuis 3 ans, mais le climat de confiance tant au niveau des entreprises que des particuliers n'est pas propice à la relance par la demande intérieure.

Ces chocs d'incertitudes n'ont pas aidé l'économie française, et hormis la parenthèse euphorisante des jeux olympiques, l'année 2024 marquera la fin du quoi qu'il en coûte et le début d'une période de rigueur.

Les craintes de l'impact des mesures à venir sur l'emploi sont également présentes.

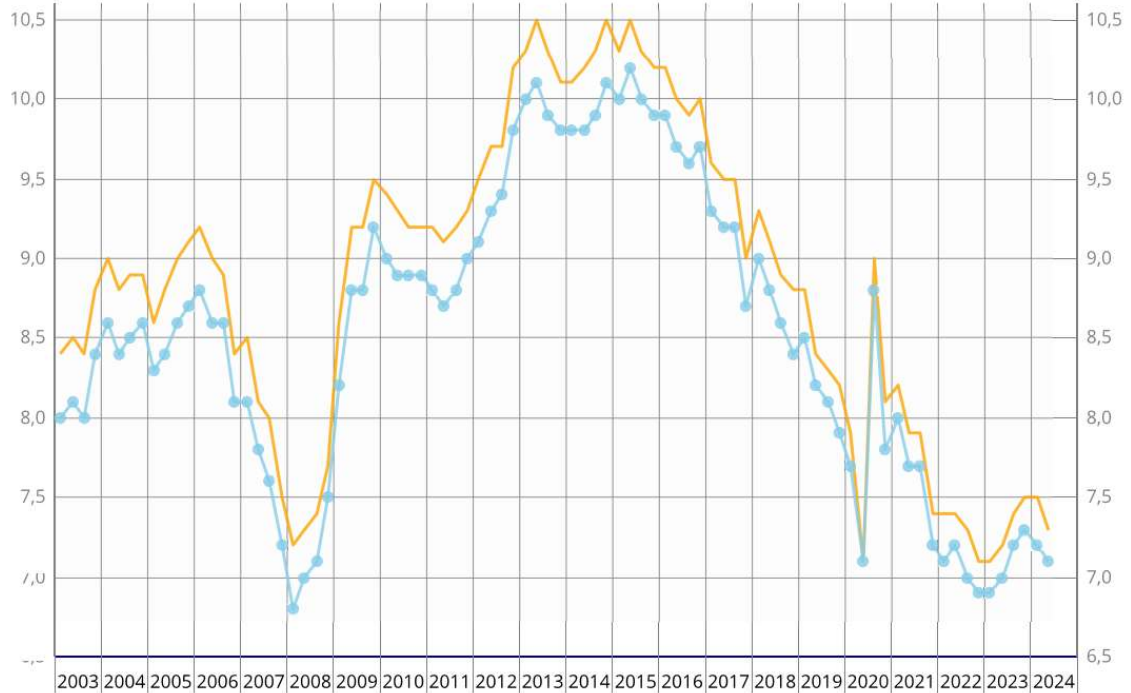
En effet, les mesures visant l'industrie automobile par exemple (malus) ainsi que les baisses des aides à l'emploi (exonération des cotisations, aide à l'apprentissage) font craindre une hausse du chômage, alors que celui-ci était à un niveau relativement bas depuis quelques années.

Courbe du chômage

— France (hors Mayotte)

— France métropolitaine

données CVS en moyenne trimestrielle, en %



Le rôle des collectivités locales dans ce contexte est primordial.

Les collectivités territoriales sont un pilier du soutien à l'investissement et participent au maintien du tissu économique.

Le levier qu'elles représentent avec leurs groupements est indéniable, puisqu'elles portent 18% de la dépense publique et 42% de l'investissement public (*source 2023 Cour des comptes-DGFIP*).

C'est dans ce sens que la ville de Bergerac entend continuer son action, avec un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant son niveau d'endettement et ses charges de fonctionnement.



Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024



ID : 024-212400378-20241107-D20240099-DE

LA LOI DE FINANCES 2025

Partie 2

La Loi de Finances et les Collectivités

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté le 09 octobre dernier avec quelques jours de retard par rapport au calendrier organique du dépôt du texte mais en respectant toutefois les délais constitutionnels.

De plus, la structure de la majorité et la composition de l'Assemblée nationale laissent planer des doutes sur les mesures qui seront réellement adoptées, en raison des nombreux amendements attendus voir d'une possible motion de censure.

Le Gouvernement est ouvert aux débats et aux propositions mais autour d'axes clairs qui permettront la réduction de la dépense publique, la préservation des missions de service public essentielles de l'État, l'amélioration de la justice fiscale, notamment par des mises à contributions ciblées et temporaires, le financement à leur juste niveau des priorités du Gouvernement.

A. La loi de programmation des finances publiques

Les projections de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2024 tablaient sur une croissance du PIB à +1.4% et une inflation hors tabac à +3%, tout en reconnaissant le niveau élevé d'incertitudes en raison de l'évolution de la situation internationale et aux fluctuations des cours du pétrole et des énergies.

En matière de déficit public, la LPFP prévoyait un déficit de 4,5% du PIB pour 2024, puis 4% en 2025.

	2023	2024	2025	2026	2027
Solde déficit public	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9
Solde structurel	-4,0	-3,7	-3,4	-3,1	-2,8
Ajustement structurel	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3

Le dérapage annoncé pour 2024 pousse le gouvernement à revoir ses objectifs en matière de réduction du déficit, qui serait ramené à 3 % seulement à horizon 2029.

<i>PLF amendé (% de PIB)</i>	2023	2024	2025
Solde effectif	-5,5 %	-6,1 %	-5,0 %
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,4 %	56,8 %	56,4 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,2 %	42,8 %	43,6 %
Dette au sens de Maastricht	109,9 %	112,9 %	114,7 %

La réduction du déficit public repose notamment sur une diminution des dotations aux collectivités territoriales et leurs groupements.

Evolution des prélèvements sur recettes de l'Etat

<i>en millions d'euros</i>	LF 2024	PLF 2025	% 2025/2024
Dotation globale de fonctionnement	27 245	27 245	0,00%
FCTVA	7 104	6 846	-3,63%
DCRTP communes	240	188	-21,57%
DCRTP EPCI	890	741	-16,80%
DCRTP Départements	1 243	1 204	-3,14%
DCRTP Régions	467	278	-40,39%
FDTP	272	214	-21,30%
Compensation exonérations fiscalité locale	664	711	7,04%

La mise en place d'un fonds de réserve des collectivités territoriales (prélèvement institué sur les ressources des impositions versées aux communes, EPCI, départements et régions dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40M€ en 2023) ne pourra excéder 2 % des recettes réelles. La Ville de Bergerac ayant des dépenses de fonctionnement inférieure à ce seuil, elle ne sera pas impactée.

Ce fonds ne sera pas redistribué en 2025.

B. Les dispositions de la Loi de Finances impactant les collectivités et la ville de Bergerac

La trajectoire d'évolution du déficit public est orientée vers un retour sous les 3% à horizon 2029.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement projette des économies à hauteur de 60 milliards d'euros. Ce projet de loi de finances fait l'objet de commentaires contradictoires. Pendant que certains élus qualifient ce texte d'effort sans précédent de 60 milliards d'euros « de responsable et ambitieux », d'autres dénoncent plutôt un budget de rigueur, d'austérité et de « pire que les contrats de Cahors ».

1. La dotation globale de fonctionnement :

Le PLF, après deux années de hausse, prévoit une stabilité en valeur du montant de la DGF qui s'élèvera à 27 244 686 833 € .

Les variables d'ajustement que sont les parts communale, intercommunale, région et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle feront l'objet d'une minoration de 487 M€.

Il prévoit un gel des fractions de TVA.

2. Le fonds de compensation de la TVA :

Une réduction de l'enveloppe du FCTVA de 800 M€ est envisagée, réinterrogeant les exceptions que constituent la prise en compte des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux ainsi que des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds et se recentrer sur les dépenses d'investissement.

3. Un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :

Le Gouvernement a choisi d'instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales afin de faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Il prend la forme d'un prélèvement sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements et aux régions dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

La Ville de Bergerac ne devrait pas être concernée par la mesure de fonds de précaution qui consiste à ponctionner au maximum 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Les incertitudes sur le projet de loi de finances ne permettent pas d'aller plus avant dans l'analyse du texte actuellement en cours de discussion.



SITUATION DE LA COMMUNE

Partie 3

La situation de notre Collectivité

A. L'exécution budgétaire 2024 :

Le résultat dégagé par l'exécution budgétaire 2023 a servi à financer la totalité des investissements comme souhaité par la municipalité, ce qui montre la bonne gestion de la collectivité.

Durant cet exercice 2024, le résultat de l'exercice devrait se situer dans les mêmes proportions qu'en 2023, aux alentours de 3 500 K€ malgré les effets négatifs de la conjoncture économique sur la Ville de Bergerac :

- Impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents (environ 350 000€) ;
- Organisation des élections législatives non prévues (valorisée à 35 000€) ;
- Impact du nouveau marché d'assurance dommages aux biens qui a vu passer le m² assuré de 0.31 € à 1.74 € (cotisation passant de 40 000€ en 2023 à 270 000€ en 2024) avec des franchises plus importantes et des remboursements bien moins intéressants ;
- Tensions persistantes sur les fluides (1 631K€ en 2022 contre 1 971K€ en 2024).

Les mesures de sobriété sont toujours d'actualité. Pour rappel, les températures dans tous les bâtiments communaux (avec une attention particulière pour les résidences autonomie où la température est fixée à 21° et dans les écoles maternelles où elle est fixée à 20°) ont été baissées. Le plan éclairage public, avec une extinction totale entre 0h30 et 6h du matin est opérationnel depuis mai 2023. Le périmètre a été étendu, après une année de mise en place, lors du conseil municipal du 26 septembre dernier. Parmi les autres mesures mises en place, la Ville a décidé l'arrêt des fontaines de la Ville, le changement des ampoules à incandescence par des ampoules LED, l'eau chaude sanitaire a été ramené à 55° au lieu de 60°.

L'utilisation des véhicules de service pour les déplacements à l'extérieur de Bergerac sont limités et un recours à la visioconférence est encouragé, dans la mesure du possible. Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits dans les locaux municipaux.

La SEM 24 Périgord Énergies a posé 356 panneaux photovoltaïques durant l'été sur les toitures de l'école Cyrano, soit l'équivalent d'une consommation annuelle de 90 personnes

S'agissant des travaux d'investissement, les dépenses réalisées pour 2024 devraient être d'environ 7 600 K€ :

- Les travaux du campus connecté avec la rentrée des élèves au mois de septembre (1 000 000€) ;
- La fin des aménagements des halles de Bergerac et de La place Louis de la Bardonnie (1 000 000)
- Les jardins de l'Hôtel de Ville qui ont permis d'accueillir des événements comme le festival de théâtre et des animations tout au long de l'été (80 000€) ;

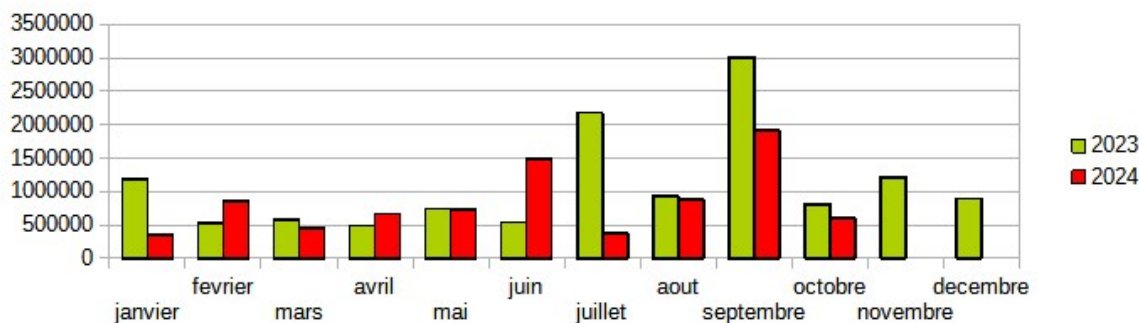
- La livraison du DOJO sur l'ancien site de la salle Louis Delluc réhabilitée (15 000€) ;
- La mise à niveau SSI (service sécurité incendie) du stade Gaston Simounet (190 000€) ;
- Le foyer associatif Charpak (450 000€);
- Le foyer jeune à NAILLAC (165 000€);
- La phase 2 des travaux de l'église Notre-Dame à savoir les travaux de la nef (charpente couverture, escalier bois et requalification du parvis) (1 300 000€) ;
- Les réfections des toitures de l'Hôtel de ville et de l'Eglise de la Madeleine (420 000€)
- La mise en place d'éclairages LED sur tous les équipements sportifs (10 000€) ;
- Le budget participatif (50 000€).

La Ville a également accompagné le Bergerac Périgord Football Club via le versement d'une subvention de 242 K€ pour la construction de bureaux et d'une salle de musculation et l'association des Restos du Cœur à hauteur de 100 K€ pour l'acquisition de matériel nécessaire à leur installation sur le site de l'ESCAT.

B. La Trésorerie :

La Ville a eu recours à une ligne de trésorerie à hauteur de 3 000 K€. Son utilisation est similaire à l'exercice 2023 mais avec la hausse des taux d'intérêts, le coût d'utilisation de cette ligne augmente, la Ville préférant attendre une amélioration des niveaux de taux pour recourir à l'emprunt long terme.

Comparatif trésorerie mensuelle 2023-2024



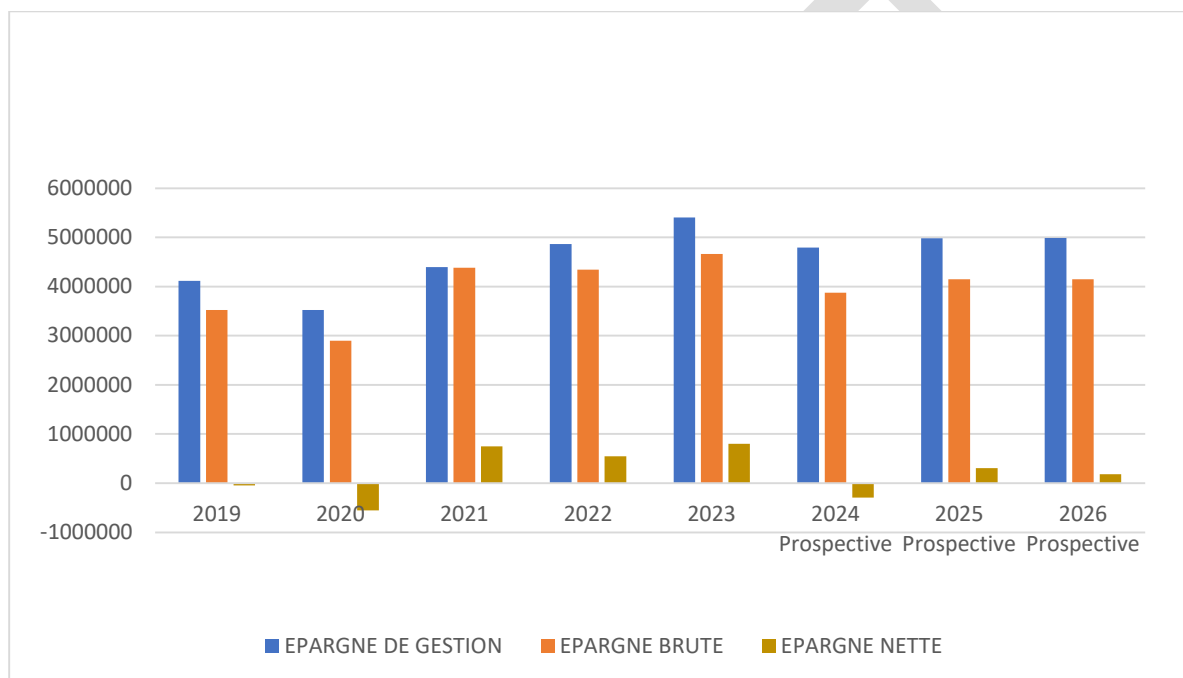
Le délai global de paiement moyen (comprenant les délais de l'ordonnateur et du comptable) à fin septembre 2024 se situe à 26.42 jours (il était de 29.20 jours en septembre 2023) quand la moyenne de la strate est de 25.01 jours. Dans ce délai, celui du comptable est passé de 4.32 jours à 2.65 jours.

C. Les niveaux d'Épargne :

Grâce à la bonne gestion budgétaire, les niveaux d'épargne se sont maintenus en 2023 à un niveau positif malgré le contexte inflationniste, avec une épargne nette à 802 K€.

Pour 2024, comme chaque année, les rôles supplémentaires de fiscalité permettant en principe d'améliorer le résultat et les épargnes ne sont connus que dans les tous derniers jours de décembre, l'épargne calculée avec les informations connues à fin octobre devrait revenir en territoire négatif en raison d'un remboursement du capital de la dette à plus de 4 100 K€. La charge des amortissements des emprunts de 2014 renégociés arrivant à leur terme en 2024, le profil de dette devrait permettre de retrouver une épargne nette positive en 2025.

Historique des épargnes



Lexique :

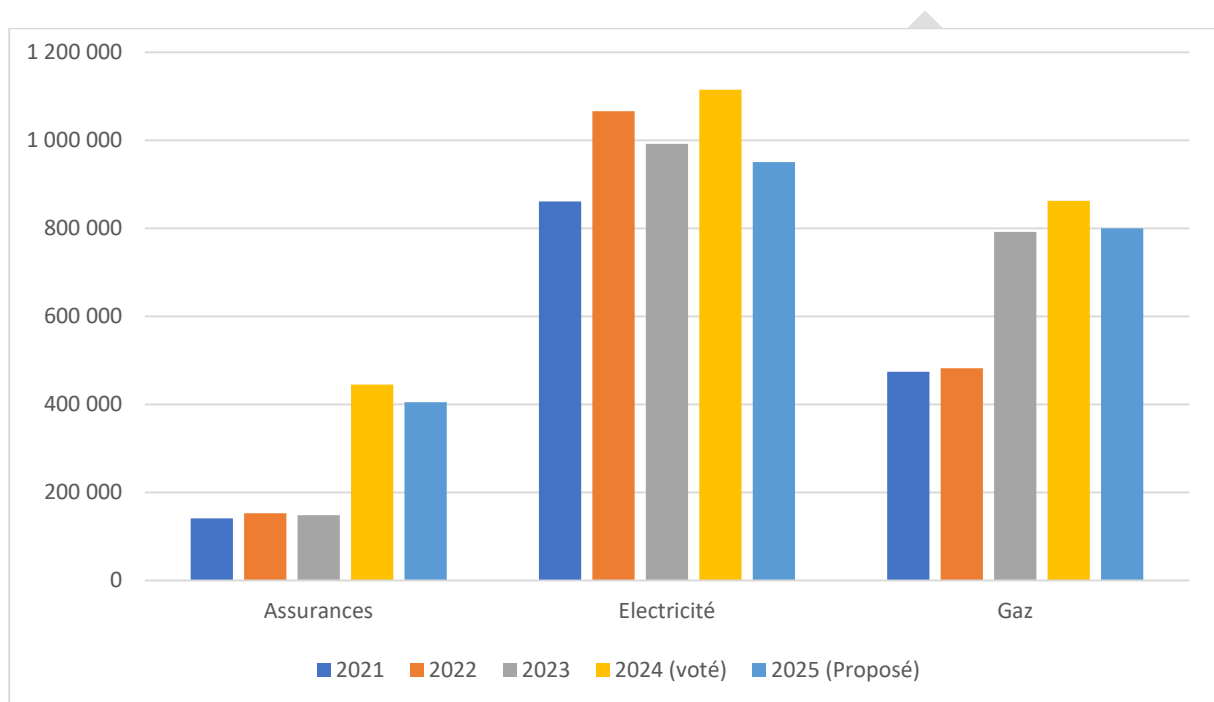
- L'épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (= épargne de gestion) moins les charges d'intérêts. Appelée aussi autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)
- L'épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

LE BUDGET 2025

Partie 4

La préparation du budget 2025 :

La préparation de ce budget s'effectue toujours dans un contexte inflationniste important. Les coûts de l'énergie continuent d'avoir un impact important sur les charges à caractères général, malgré les mesures de sobriété mises en place. Les dépenses courantes se limitent désormais quasi exclusivement à des dépenses réglementaires et contractuelles.



La dynamique des recettes repose sur la seule taxe foncière acquittée par les propriétaires et dans une plus faible mesure sur la hausse des tarifs des services. La revalorisation des bases fiscales suit le taux d'inflation (+3.9% pour 2024). La prévision de hausse des bases pour 2025 est estimée dans le budget à 2%.

Suite au retrait de l'assureur pour la partie dommages aux biens au 31 décembre 2023, la Ville a relancé un marché qui a été attribué pour 4 ans, moyennant une hausse de cotisation de +447% notamment en raison de notre sinistralité largement impactée par l'incendie d'une partie de l'abattoir municipal en date du 13 janvier 2020, des orages de grêle de 2021-2022 et les émeutes de 2023. A cette hausse, le lancement du nouveau marché pour l'assurance des véhicules risque de suivre une évolution similaire notamment en raison du taux de sinistralité très dégradé.

S'agissant de la masse salariale, l'évolution est estimée à +1.37% en raison des prévisions de recrutement, une participation à la prévoyance des agents de 50 % (105 000 €) ainsi qu'une hausse du SMIC de 2 % prévue dès novembre 2024.

S'agissant du recours à l'emprunt, les taux, après un pic en février 2024, amorcent une légère baisse. Les taux impactent, malgré tout, fortement chaque utilisation la ligne de trésorerie.

La cuisine centrale va être reprise en régie directe totale à compter du 1^{er} février 2025 après le recrutement d'un directeur en juin 2024 pour assurer cette transition. Elle fonctionne pour l'instant à périmètre constant (restauration scolaire, portage des repas à domicile, repas des résidences autonomie, des étudiants du campus connecté, de la maison d'accueil temporaire...). Sa gestion demeure incorporée au budget de la Ville, elle est individualisée par des critères analytiques qui permettent de suivre son activité. Cette activité devient assujéti partiel aux obligations de TVA suite à un courrier de la direction départementale des finances publiques. Des pistes sont toujours à l'étude pour trouver de nouveaux débouchés afin d'augmenter la production.

L'ouverture du Centre de la photographie est prévue à l'été 2025 dans les bâtiments réhabilités de l'ancienne école publique Romain Rolland : il sera un lieu de diffusion de la photographie contemporaine et de création pour les artistes contemporains qui pourront inscrire leur travail, au cours de résidences, dans une dimension pluridisciplinaire. Le Centre sera un acteur essentiel en termes de médiation afin de devenir un lieu de ressources et de rencontres autour de la photographie avec les publics, et en particulier les jeunes et les scolaires. De plus, le Centre sera un lieu ouvert et vivant à l'année pour les habitants de la Ville de Bergerac et du Grand Bergeracois. C'est sa mise à disposition du plus grand nombre qui est recherchée dans le cadre des visites d'exposition et des activités artistiques, culturelles et pédagogiques qui y seront proposées. Enfin, son positionnement géographique contribuera à l'émulation touristique lors de la saison.

Le Centre Municipal de Santé (CMS) a été transféré à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) au 1^{er} septembre 2024. L'impact de ce transfert sur les finances de la Ville (recettes – dépenses) sera quasiment neutre.

A. La section de fonctionnement :

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal :

i. Fiscalité directe locale :

Pour rappel, la Ville de Bergerac a baissé ses taux de foncier de 5.7% en 2022. Ils sont inchangés depuis et le resteront en 2025. Seule la revalorisation des bases votée lors de l'adoption de la Loi de Finances pour 2025 déterminera le montant des recettes issues de la fiscalité. A titre d'information, le taux d'inflation prévisionnel pour 2024 devrait s'établir autour de 2 %, selon les indications connues à ce jour.

	VILLE DE BERGERAC			TAUX MOYEN AU NIVEAU NATIONAL *	TAUX MOYEN AU NIVEAU DEPARTEMENTAL *
	2023	2024	2025	Données 2023	Données 2023
Taxe foncier bâti	54,74 %	54,74 %	54,74 %	39.42%	55.34%
Taxe foncier non bâti	121,80 %	121,80 %	121,80 %	50,82 %	89.23%
Taxe habitation logements vacants et résidences secondaires	13.89%	13,89 %	13,89 %	24.45%	19,37 %

* toutes strates confondues

La fiscalité perçue en 2024 se monte à 24 306 730 € auquel il faut déduire le coefficient correcteur de 5 394 371 €, soit un montant net de 18 912 359 €, selon les prévisions de l'état 1259 de fiscalité, adressé par les services de la direction générale des finances publiques.

La taxe sur les friches commerciales est toujours en vigueur avec un taux maximum de 20 % la 1ère année, 30 % la 2ème année et 40 % la 3ème année.

ii. Les Concours de l'État :

Le montant de la dotation forfaitaire devrait rester à un niveau quasi constant (3 314K€) par rapport à 2024 avec pour seule variation la population de Bergerac (environ -22 K€).

La dotation de solidarité urbaine devrait avoir une évolution positive de 4,67 % en 2025 avec une estimation à 1 281 K€.

La dotation nationale de péréquation devrait être en hausse de 52 K€, avec un montant estimé à 734 K€.

Les compensations d'exonération restent encore et toujours incluses dans les variables d'ajustement de l'État. En cumul, là où la Ville devrait percevoir 1 996 311 €, elle n'a été compensée qu'à hauteur de 1 054 203 €, comme détaillé ci-dessous au titre de 2023 :

Taxe sur le foncier non bâti 2024 (compensation de l'Etat)

Colonne1	Bases exonérées	Taux	Compensation 2024 avant minoration	Coefficient minoration	Compensation 2023 après minoration
Abattements terres agricoles	38 709	123.40 %	47 767	0.68315	32 632
Longue durée (bois)	6 130	121.80 %	7 466	0.069697	520
Sous-total	44 839		55 233		33 153

Taxe sur le foncier bâti – 2024 (compensation de l'Etat)

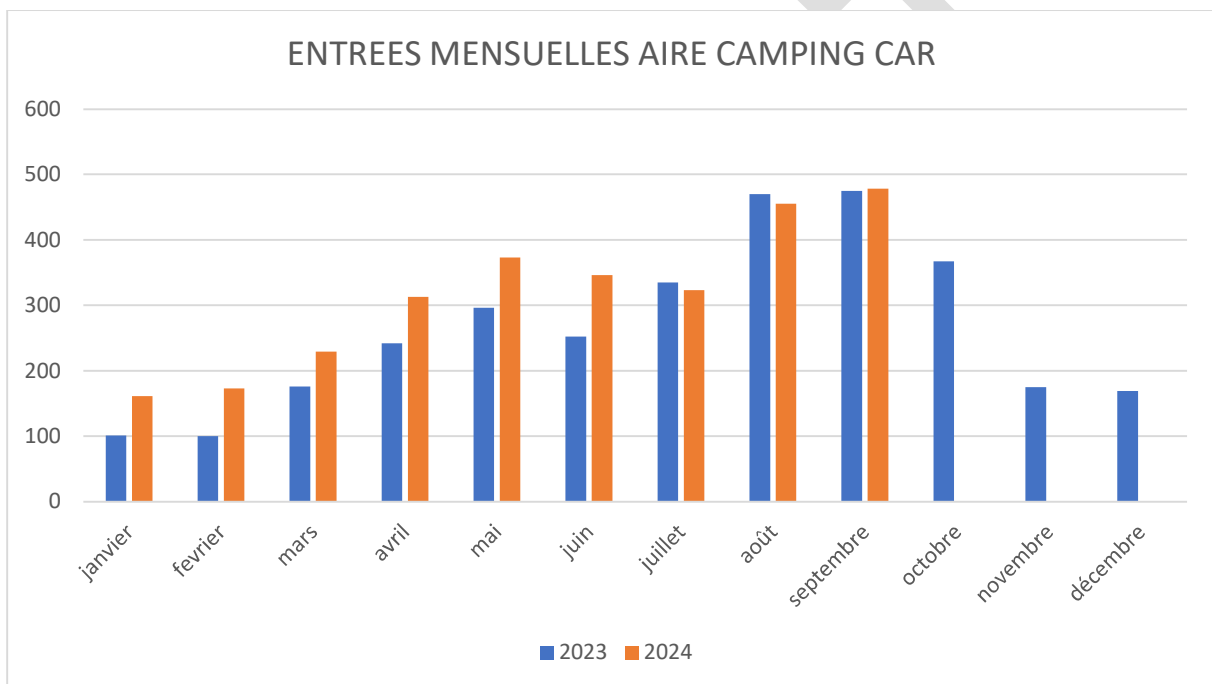
	Bases exonérées	Taux	Compensation 2023 avant minoration	Coefficient minoration	Compensation 2023 après minoration
Personne de condition modeste	1 395 143	41.26 %	575 636	0.069697	40 120
Quartier politique de la Ville	3 188	57.92 %	1 846	0.263946	487
Logement social	704 063	54.74 %	385 404	0.069697	26 862
Abattement 50 % bâtiments industriels	1 641 948	60.45 %	992 558		992 558
Sous-Total	3 744 342		1 955 444		1 060 027
Total TFNB – TFB	3 789 181		2 010 677		1 093 180

iii. Recettes issues de la tarification des services :

La plupart des tarifs ont été augmentés en moyenne de 2.2% au 1^{er} septembre 2024 soit au niveau de l'inflation sur un an connue en mai 2024.

La Ville a négocié auprès du délégataire OGF une redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'un intéressement à hauteur de 6% de son chiffre d'affaires, ce qui dégagera une nouvelle recette d'environ 50 000€ par an.

La progression du nouvel équipement destiné aux camping-cars est notable. Cet outil dégage un bénéfice de fonctionnement estimé à 18 000€ pour 2023 et devrait continuer à attirer les touristes.



iv. Synthèse :

Globalement, pour les recettes de fonctionnement, le récapitulatif par grandes masses peut se résumer ainsi :

Chapitre	2020 RÉALISÉ	2021 RÉALISÉ	2022 RÉALISÉ	2023 RÉALISÉ	2024 PREVISIONNEL	2025 PROSPECTIVE	2026 PROSPECTIVE
Produits des services	3 924 473	4 635 369	4 421 501	4 357 673	4 510 000	4 463 598	4 747 000
Fiscalité*					26 818 871	27 287 900	27 700 000
Impôts et taxes	22 020 283	22 918 936	23 783 634	24 713 943	3 718 839	3 650 000	3 900 000
Dotations Subventions	7 323 243	7 523 315	7 151 111	7 424 673	7 550 361	7 430 026	7 500 000
Autres produits (hors cessions)	766 116	781 938	410 283	908 362	472 300	879 215	646 500
Produits financiers	77 033	32 028	23 664	15 704	15 000	6 500	800
TOTAL	34 111 148	35 891 586	35 790 193	37 420 354	43 085 371	43 717 239	44 494 300
Total hors atténuation de produits de fiscalité (coefficient correcteur)					37 676 000	38 187 239	38 934 300

* Le chapitre fiscalité est intégré suite à la mise en place de la comptabilité M67 ; la recette inscrite est désormais globale hors déduction du coefficient correcteur

2. Les dépenses de fonctionnement :

i. Les charges à caractère général :

Elles sont contenues avec la plus grande rigueur. Une hausse prévisionnelle de 0.37% est envisagée par rapport au total voté 2024. Les mesures de sobriété énergétique restent en vigueur afin de contenir les dépenses liées aux fluides.

La nouvelle charge de l'enlèvement des déchets de balayuses, des corbeilles, des écoles et des bâtiments administratifs, dorénavant facturé au tonnage réel, représentera environ 260 000 € en 2025, alors que le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée à l'appui des taxes foncières représentait environ 45 000 €.

Le marché des assurances est désormais très impactant sur le budget de la Ville. En 2024, suite à la résiliation par la MAIF de l'assurance dommages aux biens, le montant de celle-ci est passé de 40 000 € à 270 000 €. Le nouveau marché lancé fin 2024 pour les lots assurance des véhicules et protection fonctionnelle et statutaire est estimé avec une hausse dans les mêmes proportions selon l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagne sur ce dossier.

Il est à noter que les fluides pèsent pour 30% et représentent la famille de dépenses la plus importante des charges à caractère général. Les dépenses contraintes représentent plus de 80% du total des charges à caractère général.

2025 sera l'année des célébrations autour du bicentenaire du vieux pont. Des événements centrés sur cet édifice iconique de la Ville seront programmés lors des estivales.

Le festival de théâtre qui monte encore en puissance et une programmation plus ambitieuse des estivales sont également envisagés

ii. *Les dépenses de personnel :*

En 2024, le budget de la masse salariale a été impacté par l'effet « année pleine » de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice de 2023, consentie en juillet 2023. De plus, une nouvelle revalorisation de 5 points d'indice majorés par agent a été mise en œuvre, dès le mois de janvier 2024.

Sur la ligne des primes, la hausse s'explique par l'organisation des élections européennes prévues et des élections législatives non prévues, l'effet « année pleine » de la revalorisation de 1,5 % qui impacte le complément de rémunération ainsi que par la montée en puissance des gardes des médecins municipaux, auprès de la maison de garde de Bergerac.

Détail des articles principaux	Année 2023	Année 2024	Année 2025
		(mandaté 10 mois + Simulation nov/déc)	(propositions budgétaires)
Traitements des fonctionnaires	9 989 907 €	10 090 000 €	10 177 000 €
NBI - SFT	206 728 €	218 000 €	221 000 €
Primes et indemnités	1 877 360 €	2 032 000 €	1 975 000 €
Rémunérations des contractuels dont TAPS	1 340 869 €	1 218 000 €	1 152 000 €
Rémunération des personnels extérieurs (enseignants)	53 902 €	45 000 €	50 000 €
Rémunération des apprentis/contrat aidé	35 156 €	50 834 €	45 000 €
Charges patronales (transport, FNAL, CDG, CNFPT, URSSAF, ASSÉDIC, caisses de retraite, assurance du personnel)	5 604 885 €	5 625 000 €	5 478 500 €
Médecine du travail	6 751 €	6 000 €	7 000 €
Participation prévoyance	49 636 €	42 000 €	105 000 €
Versées directement (décès, chômage)	33 794 €	9 000 €	3 000 €
Dont Centre Municipal de Santé	509 604 €	382 616 €	0 €
TOTAL Chapitre 012	19 198 988 €	19 335 834 €	19 213 500 €
TOTAL Chapitre 012 hors CMS	18 689 384 €	18 953 218 €	19 213 500 €
Evolution hors CMS		263 834 €	260 282,00 €
par rapport à l'année précédente		1.41%	1.37%

- **Les avantages en nature :**

- **Les logements :**

2 agents en 2024 pour un montant de 5 313 € (de janvier à septembre 2024). Il en sera de même en 2025.

- **Les repas :**

23 agents en 2023 pour un montant de 2 136 € (de janvier à septembre 2024). Le nombre d'agents bénéficiant de repas est variable suivant les années.

- **Les effectifs :**

Évolution des effectifs permanents depuis 2022 :

	Effectifs au 31/12/2022				Effectifs au 31/12/2023				PROJECTION Effectifs au 31/12/2024				PROJECTION Effectifs au 31/12/2025			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Fonctionnaires	17	49	350	416 (-9)	15	52	3337	404 (-12)	14	56	327	399 (-5)	15	56	332	403 (+4)
Emplois fonctionnels	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)
Collab. Cabinet	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)
Contractuels publics	6	3	7	16 (-3)	6	1	7	14 (-2)	3	2	7	12 (-2)	4	2	7	13 (+1)
TOTAL				435				425 (-14)				414 (-11)				419 (+5)

Évolution des effectifs non permanents depuis 2022 :

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2023	PROJECTION au 31/12/2024	PROJECTION au 31/12/2025
Contrats aidésApprentis	4	4	5	5
Adulte relais	1	1	0	0
Contractuels remplaçants	17	19	10	10
Contractuels temporaires TAPS	44	56	62	62
Contractuels temporaires AESH	3	3	3	3
Vacataires	2	2	0	0
Personnel Enseignant	31	17	17	17
TOTAL	102	102	97	97

Prévisions de départs à la retraite des fonctionnaires :

	Départs 2022
Sur 26 agents fonctionnaires Âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite)	19
% sur effectif fonctionnaire 2022 (418 agents)	4,54 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	2

	Départs 2023
Sur 32 agents fonctionnaires Âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite)	19
% sur effectif fonctionnaire 2023 (406 agents)	4,67 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	1

	Départs 2024
Sur 31 agents fonctionnaires Âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite)	14
% sur effectif fonctionnaire 2024 (401 agents)	3,49 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	0

	Départs 2025
Sur 30 agents fonctionnaires qui seront âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite, suite à la réforme, variation âge de la retraite de 62 à 64 ans selon son année de naissance)	10 demandes à ce jour
% sur effectif fonctionnaire 2025 (403 agents)	2,49 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	2

iii. *Les subventions de fonctionnement aux associations :*

La Ville accompagne au mieux les associations ; l'enveloppe consacrée aux subventions est proposée à hauteur de 910K€, montant voté en 2024, malgré la fin de la valorisation d'un agent à l'association des retraités du Cantou (38 000€) et la fin progressive de la subvention attribuée à la ligue de l'enseignement (36 K€ en 2024 24 K€ en 2025 et 12K€ en 2026).

iv. *Les autres dépenses de fonctionnement :*

Parmi les autres dépenses de fonctionnement le contingent incendie est estimé à 1 700 K€, la variation de la population devrait limiter la hausse dont le taux suit le taux de l'inflation.

Le poste des intérêts de la dette est prévu à 805 K€ pour 2025. Le profil d'amortissement amorce une baisse d'environ 300 K€ par rapport à 2024. La dette est répartie de 72.5 % d'emprunt à taux fixe, 26 % de taux variable et 1.36 % de livret A.

v. *Synthèse :*

Chapitre	2020 RÉALISÉ	2021 RÉALISÉ	2022 RÉALISÉ	2023 RÉALISÉ	2024 PREVISION	2025 PROSPECTIVE	2026 PROSPECTIVE
Charges à caractère général	5 679 724	6 048 237	6 568 181	7 035 316	7 800 000	7 843 846	8 200 000
Dépenses de personnel	19 579 228	19 313 513	19 305 728	19 202 702	19 350 000	19 213 500	19 513 000
Atténuation de produits*					5 409 371	5 530 000	5 560 000
Autres charges	4 937 628	5 220 482	5 204 075	5 527 200	5 691 000	5 971 893	5 875 000
Intérêts de la dette	606 789	538 509	535 150	802 115	919 000	805 000	800 000
Autres	407 698	389 609	285 149	193 011	41 600	28 000	40 000
Total	31 211 067	31 510 350	31 898 283	32 760 344	39 210 971	39 392 239	39 988 000
Total hors atténuation de produits					33 801 600	33 862 239	34 428 000

* Coefficient correcteur de fiscalité auparavant déduit directement sur la recette

3. *L'Objectif global des dépenses de fonctionnement :*

L'article 26 de la loi de programmation des finances publiques du 18 décembre 2023 pour les années 2023 à 2027 prévoit que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales diminuent de 0.5% en volume par an sur le quinquennat. La trajectoire est présentée ci-dessous en euros courants et constants (corrégés de l'inflation prévisionnelle) afin d'avoir une vision de leur évolution à la fin du mandat.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les dépenses réelles de fonctionnement progressent moins vite que l'inflation :

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	31 211	31 604	31 898	32 760	33 801	33 862	34 428
Variation en € courant	-1.07 %	1.26 %	0.93 %	2.70 %	3.18 %	0.18 %	1.67 %
Inflation	0.50 %	1.80 %	5.20 %	5.70 %	2.20 %	2.10 %	1.50 %
Variation en € constant	-1.56 %	-0.56 %	-4.32 %	-3.15 %	0.91 %	-1.92 %	0.15 %

B. La section d'investissement :

1. Les recettes d'investissement :

i. Le produit des amendes de police :

Depuis la mise en place des forfaits post-stationnement au 1^{er} janvier 2018, ce produit correspond à la part de recettes versées au titre des infractions au code de la route. En 2024, la valeur unitaire du produit est en hausse par rapport à 2023, soit 49.7154 contre 45,63 € en 2023. Le nombre de procès-verbaux dressé s'élève à 4 404 contre 4 954 l'année précédente. La même recette est envisagée pour l'année 2025 (250 000 €), le PLF prévoyant de ne pas modifier la fraction des produits des amendes forfaitaires revenant aux collectivités.

ii. Les subventions :

La recherche de subventions reste l'outil indispensable aux financements des investissements inscrits au plan pluriannuel des investissements. Il est à noter qu'un grand nombre d'opérations structurantes inscrites au plan pluriannuel des investissements est éligible à des financements d'Etat (DSIL et fonds verts notamment). L'hypothèse de financements retenue est celle de subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

Pour mémoire, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) notifiée au titre de l'année 2024 se monte à plus de 1 030 603 € et celle attribuée au titre de l'année 2023 est 853 115 €.

Depuis 2024, un agent est chargé de la recherche de financements des opérations d'investissement et éventuellement du fonctionnement.

iii. Le programme de cessions :

La politique de rationalisation du patrimoine reste en vigueur pour 2025. Il est envisagé pour 2025 un montant de cessions d'environ 1 000 K€ avec notamment la cession du bâtiment Rue

Duguesclin, de l'Immeuble Rue Emile Zola, du hangar Rue Paul Pastor, du bâtiment Boulevard Albert Claveille, du bâtiment Boulevard Beausoleil, d'un local situé dans la barre de Naillac, d'un bâtiment Rue des Recollets et de l'ancienne cuisine centrale Rue Durou.

iv. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et les autres recettes :

Le virement prévisionnel, après prise en compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses estimées de la section de fonctionnement est envisagé à 2 700 K€, auquel s'ajoute le montant de la dotation aux amortissements à hauteur de 2 000 K€. Désormais avec la mise en place du référentiel M57, les amortissements se calculent au prorata temporis pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cet autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette estimé à 3 876 K€ pour 2025.

Le fonds de compensation de la TVA se monterait aux environs de 1 800 K€, soit une forte hausse par rapport à 2024, en raison de la hausse des dépenses d'investissement réalisées en 2023. Une incertitude plane sur le taux de compensation puisque le PLF envisage une réduction de l'enveloppe consacrée à ce fonds.

3. Focus sur les emprunts :

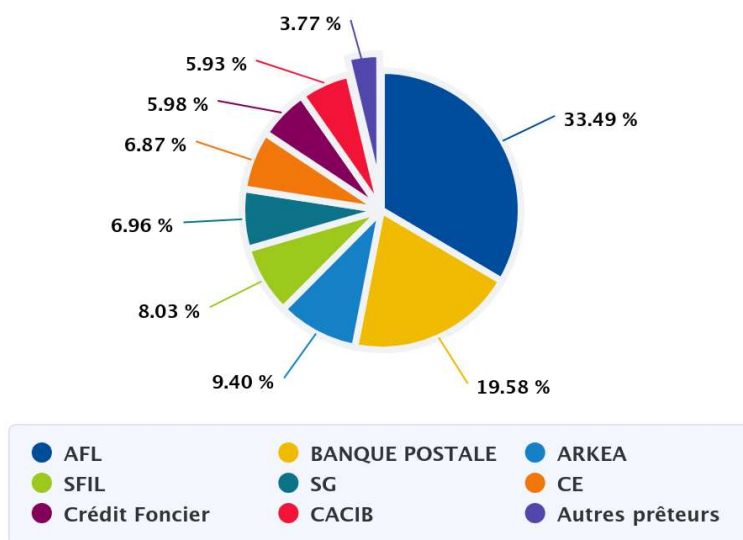
i. Situation de la dette au 31 décembre 2024 :

En 2024, un emprunt de 1 500 K€ a été souscrit auprès de l'Agence France Locale, au taux fixe de 3.42 %.

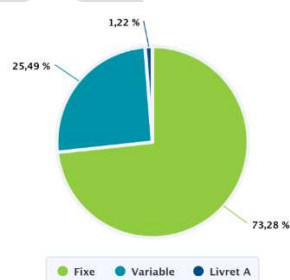
Une consultation est en cours, dont une partie sera réalisée avant la fin 2024, afin de couvrir le montant des dépenses d'investissement à payer d'ici le 15 décembre. Le capital restant dû au 31 décembre devrait être de 31 434 K€, dont 594 K€ provenant des emprunts du budget abattoir.

	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/2023	31/12/2024 PREVISION	31/12/2025 PREVISION
CRD TOTAL	32 109	31 103	30 961	32 602	31 434	31 058

ii. Répartition par prêteurs :



iii. Répartition par structure de dette :



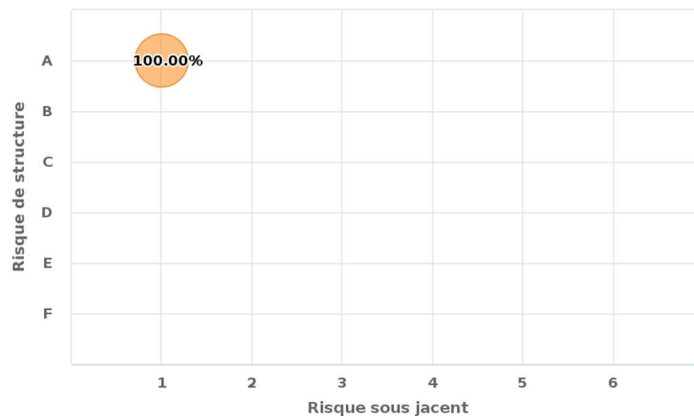
Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	21 376 785.73	72.55%	1.94%
Variable	7 689 085.29	26.09%	4.19%
Livret A	400 000.16	1.36%	5.35%
Ensemble des risques	29 465 871.18	100,00 %	2.58%

État généré au 21/10/2024

iv. Charte GISSLER :

La totalité des encours est classée 1A, c'est-à-dire des emprunts en euros à taux fixe simple, taux variable simple, etc. La structure de la dette de la Ville de Bergerac ne comporte aucun emprunt à risque.



4. Les dépenses d'investissement :

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2024-2027 est retracé dans le tableau de joint en annexe. Ce PPI est enrichi d'une présentation par politiques publiques pour les opérations structurantes. Pour 2025, elles se ventilent en :

i. Opérations structurantes :

- Plan écoles - Plan de rénovation des groupes scolaires : 500 K€
- Plan séniors - Rénovation de la résidence Montesquieu : 1 500 K€
- Plan développement économique - Reconstruction et remise aux normes de l'abattoir : 2 950 K€
- Plan sports/associations - Divers aménagements sportifs : 1 360 K€
- Plan patrimoine - Aménagements patrimoniaux divers : 1 875 K€
- Plan transition écologique - Travaux en lien avec la transition écologique : 1 060 K€
- Plan solidarités - Divers aménagements liés à la solidarité : 1 355 K€

ii. Participations :

La Ville participe au financement des travaux de la construction de la caserne des pompiers et du centre événementiel. Sont également inscrits les participations aux travaux d'éclairage public et de réseaux effectués par le SDE et les participations à la pose de panneaux

photovoltaïques, ainsi que les subventions dans le cadre du logement (BERGGREN, primes OPAH).

iii. Autres opérations et investissements courants :

L'enveloppe annuelle est proposée à hauteur de 1 489 K€. Elle comprend les acquisitions de matériel informatique (100 K€), de matériel de propreté (30 K€), travaux annuels dans les bâtiments (160 K€), les grosses réparations dans les bâtiments scolaires (100 K€), les travaux d'aménagements urbains (50 K€) et le programme annuel de réfection des toitures (200 K€).

L'enveloppe des travaux dans les cimetières a été augmentée de 50 K€ afin notamment de changer les fontaines, de créer et aménager des espaces de tri sélectif et de compostage. Le compost pourra ensuite être utilisé dans l'enceinte des cimetières pour l'embellissement des espaces.

iv. Budget participatif :

L'enveloppe « un projet pour mon quartier » est de 50 000 €. Il s'agit d'un dispositif de démocratie de proximité pour la réalisation d'initiatives d'intérêt général définies par les habitants.

v. Travaux en régie réalisés par le personnel de la collectivité :

Les compétences des agents sont mobilisées pour réaliser des travaux importants qui accroissent la valeur du patrimoine. Une enveloppe annuelle de 400 K€ qui correspond à la valorisation du temps passé par les agents est consacrée à ces opérations. Depuis l'automatisation, l'enveloppe d'acquisition de matériel 200 K€ est désormais imputée directement en section d'investissement au moment de l'achat.

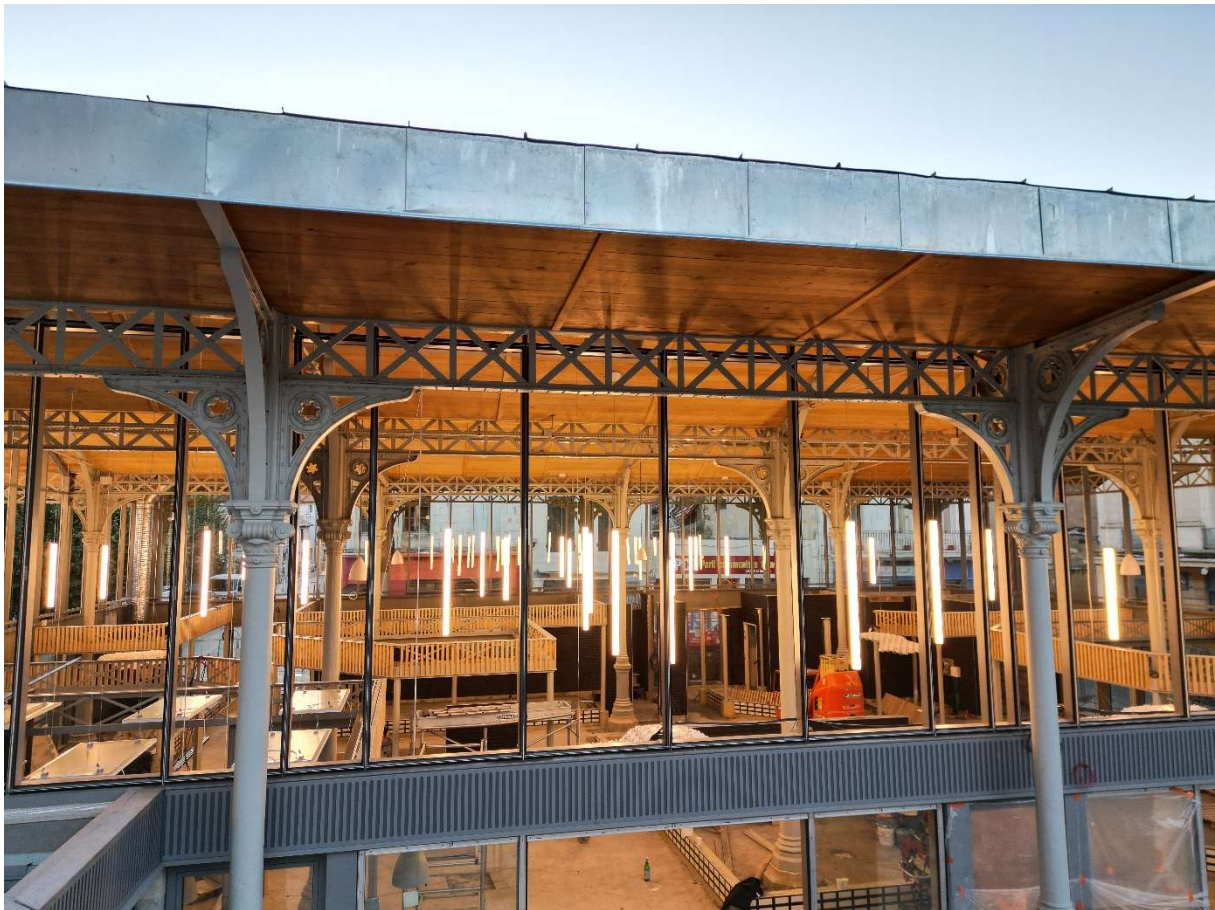
C. Le budget vert :

Introduit par un amendement à la loi de finances 2024, et précisé par un décret du 16 juillet 2024, la notion de budgétisation environnementale, ou budget vert, est un outil qui a pour but d'analyser le budget des collectivités en fonction de plusieurs objectifs environnementaux.

Issu des engagements de la France lors des accords de Paris en 2015, l'État Français l'applique depuis 2020 à son propre budget.

A compter du compte administratif 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants auront également l'obligation de présenter un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

La Ville de Bergerac a initié un groupe de travail chargé de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet.



CONCLUSION

Le budget proposé pour 2025 s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place depuis 2020 notamment en matière de :

- Maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Chaque départ que ce soit pour raison de retraite ou autre motif fait l'objet d'une étude approfondie sur les possibilités de redéploiement des missions en interne ou recrutement en interne ou en externe ;
- D'effort sur les travaux de réhabilitation et de maintien en bon état du patrimoine, et d'optimisation des dépenses notamment sur les économies d'énergie ;
- Désendettement sur le mandat,
- Maintien des taux de fiscalité.

La rationalisation des dépenses permet d'absorber les contraintes nouvelles que représentent la redevance incitative instaurée à compter du 1^{er} janvier 2025 et la dégradation des conditions d'accès aux assurances qui pèse sur les collectivités depuis 2 ans en raison de la sinistralité et du désengagement des assureurs historiques.

A chaque dépense d'investissement est adossée une recherche active de tous les financements possibles.

Malgré les incertitudes qui entourent actuellement le PLF 2025, la Ville de Bergerac entend garder le cap qu'elle s'est fixé en continuant la co-construction avec ses habitants.

Nous pourrions désormais nous appuyer sur l'enquête dénommée « **Bergerac 2034 - La Grande Consultation** » et ainsi nous projeter collectivement sur les futures actions à mettre en œuvre pour notre Ville.

Partie 5 : Les annexes

LES ANNEXES

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2023	2024	2025	2026	2027
		TOTAL VOTE	TOTAL VOTE	PREVISION	PREVISION	PREVISION
OPÉRATIONS STRUCTURANTES						
PLAN ECOLES	CAMPUS CONNECTE Y compris ACQUISITION BÂTIMENT	205 933	1 046 261			
	RENOVATION GROUPE SCOLAIRES		150 000	500 000	500 000	1 000 000
PLAN SENIORS	RÉSIDENCE AUTONOMIE MONTESQUIEU	61 004	950 000	1 500 000	300 000	
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS		0			1 000 000
PLAN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	REMISE AUX NORMES ABATTOIR	0	100 000	2 050 000	2 050 000	
	RECONSTRUCTION ATELIER DE DECOUPE (indemnité assurances + TVA)	0	150 000	900 000	0	
SPORTS – ASSOCIATIONS	Plan FOOTBALL - STADE DE LA CATTE	318 097	70 000			
	PLAN RUGBY – RÉHABILITATION G. SIMOUNET	220 000	204 987			
	SALLE D'ACTIVITÉS du TAILLIS CYRANO	6 196	2 233			
	BÂTIMENT RUE ST ESPRIT – ANNEXE	46 083	2 179			
	Plan ASSOCIATIF - FOYER ASSOCIATIF CAVILLE – CHARPAK	537 538	459 427			
	Plan PLAINE DES SPORTS - PARAPLUIE DE PICQUECAILLOUX – HALL RAOUL GÉRAUD	0	67 042	100 000	150 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS - Picquecailloux	374 701	50 000	500 000	410 000	
	Plan GYMNASES - AUTOMATISATION FONCTIONNEMENT ÉCLAIRAGE ET OUVERTURE DES GYMNASES	70 000	70 000	70 000	50 000	
	Plan FOOTBALL - Terrain du PONT ROUX	540 000	128 440	50 000	670 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS – DOJO LOUIS DELLUC – COUVERT DE PETANQUE	100 534	496 831	200 000		
	Plan GYMNASES - GYMNASSE BRAMERIE	0	50 000	310 000		
	Plan FOOTBALL - STADE PAULY/STELLA		0		60 000	
	Plan FOOTBALL - ARAGON (Terrain Football)	140 000	0		70 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS - Eclairage Allée Lucien VIDEAU – Parking stade athlétisme		0	130 000	250 000	
	Plan SPORT – ASSOCIATIONS - Autres projets structurants		0			2 000 000
	POLITIQUE PATRIMONIALE	Culture - AMÉNAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE – CIAP	2 215 939	292 938		
Culture - CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE/ MAISON DES ARTISTES		70 000	526 460	1 470 000		
Culture - MUSÉE DU TABAC (coût hors mobilier – hors scénographie)		150 000	281 243	245 000	190 000	950 000
Culture - Commande publique artistique			0	55 500	25 000	
Culte - ÉGLISE NOTRE DAME		420 723	1 363 053	60 000	1 100 000	
Culte - ÉGLISE ST JACQUES		126 380	109 950	45 000	200 000	

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2023	2024	2025	2026	2027
		TOTAL VOTE	TOTAL VOTE	PREVISION	PREVISION	PREVISION
OPÉRATIONS STRUCTURANTES						
TRANSITION ECOLOGIQUE	TERRAIN RUE ST MARTIN (Démolition)	60 000	40 000			
	COULÉE VERTE	20 777	404 500	400 000	400 000	400 000
	PEPI LOC	65 000	65 000	60 000		
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	0	40 000	520 000	1 000 000	
	BÂTIMENT SAICA – ACCÈS POMBONNE –	40 000	20 386	0	150 000	500 000
	BERGES DE LA DOROGNE RIVE GAUCHE ET RIVE DROITE	35 000	0			500 000
	GROSSES OPÉRATIONS ÉCONOMIES ÉNERGIE (autres que celles inscrites dans le plan d'aménagement)	447 720	253 972	100 000	100 000	
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS	0	0			600 000
SOLIDARITES	BARRE COMMERCIALE NAILLAC Salle multiactivités	0	673 334	50 000		
	QUARTIER DE LA GARE – PÉRIGOURDINE PHASE 2	0	75 692			
	BUREAUX DU CCAS	60 650	13 377			
	CENTRE JACQUES LAGABRIELLE	71 815	154 491	500 000		
	CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	50 000	523 810	830 000		
	LA PÉRIGOURDINE (TRAVERSE) dont acquisition	487 408	0	125 000		
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS		0			1 000 000
COMMERCE	COMMERCE - AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE – HALLE MARCHÉ COUVERT	2 795 090	1 038 936			
AUTRES OPÉRATIONS						
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	DIVERSES ACQUISITIONS (Bâtiment Stockgel)	150 000	0			
SOLIDARITES	ADAP	375 681	386 577	70 000		
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (plafond d'acquisition sans tenir compte des cessions)	0	0		1 320 000	0
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	TERRAINS RUE DU TOUNET	0	0	0	50 000	
PARTICIPATIONS						
SPORTS – ASSOCIATIONS	CONSTRUCTION PISTE ATHLÉTISME	180 000	0			
PARTICIPATION	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES TENNIS MILLET VIA SEM PÉRIGORD ÉNERGIE	0	0		0	
TRANSITION ECOLOGIQUE	TRAVAUX LA GARGOUILLE POUR PHOTOVOLTAÏQUE		115 000			
PARTICIPATION	NOUVELLE CUISINE CENTRALE apport 225 K€	75 000				
TRANSITION ECOLOGIQUE	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES LA GARGOUILLE VIA SEM PÉRIGORD ÉNERGIE	0	15 000			
SOLIDARITES	LES RESTOS DU COEUR	100 000	100 000			
TRANSITION ECOLOGIQUE	LE TOIT GIRONDIN	8 000	0			
SPORTS – ASSOCIATIONS	BERGERAC PÉRIGORD FOOTBALL		242 000			
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	AVANCE TRESORERIE SEMAB		100 000			
SECURITE	TRAVAUX FUTURE CASERNE POMPIERS	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	EFFACEMENT RÉSEAUX (Article 8)	169 309	261 734	130 000	130 000	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	EFFACEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BT HORS CONVENTION	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	PRIMES OPAH – SOUTIEN AU LOGEMENT ANCIEN	143 503	180 706	70 000	70 000	70 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	ÉCLAIRAGE PUBLIC	423 074	408 253	275 000	275 000	275 000
SOLIDARITES	BERGGREN – LOGEMENT SOCIAL	0	60 000	0	100 000	100 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CENTRE ÉVÉNEMENTIEL	0	0	377 750	377 750	377 750
SOLIDARITES	ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT SOCIAL		0			100 000

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2023	2024	2025	2026	2027
		TOTAL VOTE	TOTAL VOTE	PREVISION	PREVISION	PREVISION
INVESTISSEMENT COURANT						
SECURITE	TRAVAUX SUITE COMMISSION DE SECURITE	87 862	50 000	50 000	50 000	50 000
SPORTS – ASSOCIATIONS	MATÉRIEL MANIFESTATIONS	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	CIMETIERES	30 000	30 000	80 000	30 000	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	AMÉNAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE – ENVELOPPE DES COMMERCANTS	40 000	43 729	40 000	40 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PLANTATIONS	93 446	100 272	50 000	50 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	FRAIS NOTARIÉS ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE	20 000	21 084	20 000	20 000	20 000
SPORTS – ASSOCIATIONS	ACQUISITIONS MATÉRIEL ESPACES PAYSAGERS + SPORTS	169 970	108 828	50 000	50 000	100 000
ACTIONS EDUCATIVES	ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES	25 704	36 332	20 000	20 000	20 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE	15 000	35 000	35 000	15 000	15 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	INFORMATIQUE – MATÉRIEL ET LOGICIELS	181 207	324 027	100 000	100 000	100 000
ACTIONS EDUCATIVES	INFORMATISATION DES ÉCOLES	23 725	26 193	20 000	20 000	20 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	MATÉRIEL DE PROPRIÉTÉ	63 140	60 000	30 000	200 000	35 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	MATÉRIEL DES SERVICES HORS ESPACES VERTS	35 355	77 982	30 000	30 000	30 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	OUTILLAGE CTM	55 224	128 224	20 000	20 000	20 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	ÉQUIPEMENT DU JARDIN CINÉRAIRE FUNÉRAIRE	25 000	53 536	25 000	25 000	30 000
GESTION PATRIMONIALE	AUTRES BÂTIMENTS + INSTALLE SPORTIVES	233 205	263 880	160 000	160 000	160 000
POLITIQUE PATRIMONIALE	MATERIEL TRAVAUX EN REGIE		147 000	200 000	200 000	200 000
POLITIQUE PATRIMONIALE	GROSSES RÉPARATIONS ÉCOLES	116 858	139 797	100 000	100 000	100 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	RÉSEAUX ET TRAVAUX AMÉNAGEMENTS URBAINS	187 948	293 860	50 000	50 000	50 000
POLITIQUE PATRIMONIALE	RÉFECTION DES TOITURES	380 814	424 870	200 000	200 000	200 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	CAUTION DIVERSES	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	VÉHICULES	24 000	62 990	50 000	60 000	60 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BORNES ARRÊTS MINUTES ou BORNES ESCAMOTABLES	0	50 000	50 000	50 000	50 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	REMPLACEMENT MATÉRIEL CUISINE CENTRALE / OFFICES ÉCOLES	10 000	0	10 000	10 000	10 000
BUDGET PARTICIPATIF						
DEMOCRATIE CITOYENNE	OPÉRATIONS RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF	100 000	125 896	50 000	50 000	50 000
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN RÉGIE PAR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ						
GESTION PATRIMONIALE	Hôtel DE VILLE	600 000	453 000	400 000	400 000	400 000
Sous-total TRAVAUX EN RÉGIE		600 000	453 000	400 000	400 000	400 000
Sous-Total BUDGET PARTICIPATIF		100 000	125 896	50 000	50 000	50 000
Sous-Total ENVELOPPE INVESTISSEMENT COURANT		1 867 958	2 527 104	1 439 500	1 549 500	1 319 500
Sous-Total AUTRES OPÉRATIONS		525 681	386 577	70 000	1 370 000	0
Sous-Total PARTICIPATIONS		1318886	1 727 693	1 072 750	1172750	1142750
SOUS TOTAL OPÉRATIONS STRUCTURANTES (HORS ABATTOIR)		11 020 850	9 846 166	7 670 500	5 625 000	7 950 000
SOUS-TOTAL ABATTOIR		0	250 000	2 950 000	2 050 000	0
TOTAL GÉNÉRAL HORS OPÉRATIONS STRUCTURANTES		4 412 525	5 220 270	3 032 250	4 542 250	2 912 250
TOTAL GÉNÉRAL		15 433 375	15 116 436	11 202 750	10 577 250	10 862 250
TOTAL GÉNÉRAL HORS REPORTS		11 477 771	10 645 798	11 202 750	10 577 250	10 862 250